

PROGRAMME D'INTÉGRATION COMMUNAL 2022-2023



Ville de Lancy



LE PROGRAMME D'INTÉGRATION COMMUNAL DE LANCY

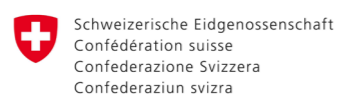
Le programme d'intégration communal pour la période 2022-2023 repose sur la volonté du conseil administratif de la Ville de Lancy, avec le soutien du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), de renforcer les domaines de l'intégration spécifique et la protection contre la discrimination.

Le Bureau de l'intégration des étrangers pilote et coordonne les actions en la matière au niveau du Canton de Genève au travers du Programme d'intégration cantonal (PIC). Les programmes d'intégration cantonaux quadriennaux ont été lancés en 2014 dans la plupart des cantons suisses. Chaque canton dispose ainsi d'un programme définissant l'ensemble des objectifs et des mesures liées à l'encouragement spécifique de l'intégration.

En janvier 2017, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre les programmes d'intégration cantonaux et d'entrer dans une seconde phase (2018-2021) qui voit le BIE encourager les communes à mettre en place une structure répondante dans le domaine de l'intégration par le biais d'un programme d'intégration communal. Les communes sont en effet des acteurs de premier plan dans le domaine de l'intégration et de la protection contre la discrimination¹.

Afin de transférer l'Agenda Intégration Suisse (AIS) et différents programmes pilotes dans les PIC cantonaux, la Confédération et les cantons ont décidé que la prochaine phase des PIC II (2018-2021), qui commencera en 2022, ne durerait exceptionnellement que deux ans.

Le Programme d'intégration communal 2022-2023 repose en grande partie sur les bases existantes du PIC 2018-2021.



¹ Programme d'intégration cantonal II (2018-2021), octobre 2017



LE PROGRAMME D'INTÉGRATION COMMUNAL DE LANCY

Le programme d'intégration communal définit le cadre d'action dans les six domaines d'encouragement spécifiques à l'intégration suivants :

- Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration
- Protection contre la discrimination
- Langue et formation
- Petite enfance
- Employabilité
- Vivre-ensemble

La politique d'intégration menée par la Ville de Lancy vise à favoriser l'égalité des chances pour les populations migrantes quant à l'accès et la participation à la vie publique, économique, sociale et culturelle. L'intégration suppose d'une part, la disposition des personnes migrantes à s'intégrer, et d'autre part que la société d'accueil soit disposée à permettre cette intégration en faisant preuve d'ouverture à l'égard de la population migrante².

La politique d'intégration, et l'intégration elle-même, est perçue ici comme une tâche transversale à laquelle participe de nombreux services de la commune et qui se développe en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du domaine qu'ils soient associatifs, institutionnels ou individuels.

La Ville de Lancy a élaboré un programme de 15 mesures qui seront déployées entre 2022 et 2023 et qui s'adressent autant à la population migrante qu'à la population suisse habitant dans la commune. Ces mesures seront pilotées par le chargé de mission à l'intégration rattaché au Service des affaires sociales et du logement (SASL). Elles poursuivent les objectifs stratégiques de la Confédération et du Canton.

² Art.4 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)



1/PRIMO-INFORMATION ET BESOINS EN MATIÈRE D'ENCOURAGEMENT DE L'INTÉGRATION

Une intégration réussie des personnes nouvellement arrivées dans le lieu d'accueil suppose que celles-ci soient bien informées sur leur nouvel environnement. La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (art.57. LEI) considère d'ailleurs que la Confédération, les cantons et les communes informent les étrangers de manière appropriée sur les conditions de vie et de travail en Suisse, notamment sur leurs droits et leurs obligations, ainsi que sur les offres existantes en matière d'encouragement de l'intégration.

L'accueil des personnes nouvellement arrivées dans les communes est une composante primordiale dans le processus d'intégration et le premier contact avec l'autorité communale joue un rôle essentiel sur le ressenti d'être le bienvenu dans un lieu et d'être accueilli avec attention. De ce fait, les communes jouent un rôle considérable dans l'accueil des personnes nouvellement arrivées pour des raisons de proximité et de spécificités locales.



OBJECTIFS COMMUNAUX ET MESURES

►La municipalité souhaite la bienvenue aux personnes migrantes nouvellement arrivées.

MESURE 1.1

Envoyer un courrier de bienvenue comprenant une lettre de bienvenue, un plan de Lancy avec toutes les structures municipales importantes pour la population.

Descriptif sommaire

il s'agit d'une lettre de bienvenue signée par la municipalité. Un outil d'information sera joint à l'envoi présentant de manière synthétique la commune et muni d'un répertoire d'adresses utiles.

MESURE 1.2

Organiser des activités d'accueil notamment une séance de bienvenue des nouveaux habitants ainsi qu'un parcours d'accueil.

Descriptif sommaire

La séance de bienvenue doit être un moment qui permet de personnaliser et améliorer l'accueil des nouveaux habitants. La séance de bienvenue répond à plusieurs objectifs :

- Offrir aux nouveaux habitants un accueil bienveillant officialisé dans la commune ;
- Mettre à disposition et transmettre des informations utiles et garantir la compréhension de celles-ci ;
- Favoriser les bonnes relations entre les autorités communales et la population ;
- Créer du lien social notamment en proposant aux nouveaux habitants de rencontrer des personnes ressources et des associations présentes sur la commune.

Le parcours d'accueil quant à lui est proposé une fois par année. Ce parcours permet aux nouveaux habitants de découvrir les lieux ressources mais également les lieux incontournables de la commune et ainsi s'approprier leur nouveau lieu de vie.



PRIMO-INFORMATION ET BESOINS EN MATIÈRE D'ENCOURAGEMENT À L'INTÉGRATION

OBJECTIFS COMMUNAUX ET MESURES

► Les nouveaux habitants et spécifiquement les personnes migrantes sont informés sur les lieux ressources à Lancy, orientés vers les services spécifiques en fonction de leurs besoins et conseillés sur les offres d'intégration disponible.

MESURE 1.3

Mesure 1.3 Développer et diffuser de l'information multithématique utile et multilingue pour les nouveaux habitants.

Cette mesure se décline en plusieurs sous-mesures :

- La mise en place d'un réseau de distribution de brochures thématiques (système socio-sanitaire, scolaire, assurances sociales, employabilité, logement, etc.) en différentes langues, notamment dans les lieux utilisés par les habitants de la commune (Maison de quartier, bibliothèque, ludothèque, établissements scolaires, Bâtiment administratif de la mairie (BAM) et autres guichets communaux) ;
- La mise en place de permanences ponctuelles d'information et d'orientation dans les quartiers sur les questions spécifiques à la migration et l'intégration ;
- Le développement de projets innovants en matière d'accueil et de primo-information.



2/PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

La diversité de la population de la Ville de Lancy peut mener à la construction d'un certain nombre de préjugés, stéréotypes ou discriminations basés sur l'origine nationale ou ethnique, la religion ou d'autres motifs comme l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et expression de genre, la situation de handicap, etc. La Ville de Lancy a la responsabilité de lutter contre ces discriminations ainsi que les stéréotypes ou préjugés qui accompagnent ces mécanismes.

OBJECTIFS COMMUNAUX ET MESURES

► La population lancéenne est sensibilisée aux thématiques du racisme et de la diversité culturelle.

MESURE 2.1

Sensibiliser la population lancéenne à la lutte contre les discriminations et soutenir le développement d'actions visant la prévention des discriminations et du racisme.

Descriptif sommaire

Il s'agit ici de soutenir le développement de projets de lutte contre le racisme et la prévention des discriminations, en collaboration avec les partenaires de la commune (associations, maison de quartier, établissements scolaires, etc.). Ces projets peuvent prendre la forme d'actions de sensibilisation, de table ronde, d'atelier, de conférence, par exemple.



3/LANGUE ET FORMATION

Il existe un consensus sur le fait que les connaissances linguistiques du pays d'accueil jouent un rôle-clé dans l'intégration des personnes migrantes dans notre pays. Si les compétences linguistiques ne constituent pas un objectif d'intégration en soi, mais plutôt un vecteur, elles constituent toutefois une condition sine qua non à l'intégration sociale et professionnelle des migrants.

OBJECTIFS COMMUNAUX ET MESURES

► Un dispositif de cours de français de qualité est proposé.

MESURE 3.1

Proposer un cours de français-intégration tant sur le territoire du Petit-Lancy que du Grand-Lancy.

MESURE 3.2

Proposer des espaces de conversation informelle dans la bibliothèque municipale, la ludothèque ou tout autre lieu pouvant accueillir ces moments d'échanges.

MESURE 3.3

Proposer la mise en relation des habitants de la commune parlant le français avec des personnes nouvellement arrivées en situation d'apprentissage du français.

MESURE 3.4

Développer de nouveaux projets liés à l'apprentissage de la langue en fonction des besoins spécifiques qui pourraient être identifiés.

MESURE 3.5

Soutenir la participation des élèves habitant la commune de Lancy aux cours de langue et de culture d'origine en proposant aux familles un chèque ELCO.



4/PETITE ENFANCE

Les recherches actuelles démontrent l'importance des premières années de vie (0-4 ans) de l'enfant avant la transition avec le temps de la scolarisation. En effet, c'est durant cette période que l'accueil préscolaire dans les structures ordinaires offre aux enfants des activités éducatives de qualité qui encouragent leurs aptitudes motrices, cognitives, sociales et langagières.

Cependant, le constat effectué est que l'accessibilité à un lieu extra-familial est parfois difficile pour bon nombre de familles notamment les familles migrantes. Pour restreindre cette difficulté, la Ville de Lancy met l'accent sur l'égalité des chances, en soutenant des lieux stratégiques, ainsi que des projets offrant la possibilité d'une première socialisation pour les enfants tels que des projets de préparation à l'entrée à l'école, et des espaces de rencontres parents-enfants notamment.

OBJECTIFS COMMUNAUX ET MESURES

► L'offre de l'encouragement précoce est renforcée dans les structures ordinaires et organismes associatifs et privés afin de promouvoir l'égalité des chances des enfants, en particulier allophones.

MESURE 4.1

Soutenir le développement de lieux d'accueil pour les enfants en âge préscolaire.

MESURE 4.2

Encourager les projets permettant aux enfants de développer leur potentiel dans les domaines moteurs, cognitifs et langagiers puis renforcer le soutien et la valorisation des compétences parentales lors des moments cruciaux de transition (période périnatale et postnatale, début de l'école obligatoire).



5/EMPLOYABILITÉ

Dans le cadre de l'employabilité, une collaboration entre la Ville de Lancy et le Bureau de l'intégration des étrangers est mise en place au niveau de l'accès au premier emploi.

OBJECTIFS COMMUNAUX ET MESURES

► Des mesures spécifiques d'encouragement à l'accès au marché de l'emploi pour les personnes migrantes sont développées.

MESURE 5.1

Soutenir des mesures pour favoriser l'accès à un premier emploi.



6/VIVRE ENSEMBLE

L'intégration sociale des personnes migrantes, telle que définie par la Confédération, concerne notre société dans son ensemble. Cette dimension sous-tend une compréhension mutuelle et une coexistence harmonieuse entre les multiples groupes de la population. Les objectifs et mesures développés dans cette partie vont privilégier les dimensions du vivre et du faire-ensemble.

OBJECTIFS COMMUNAUX ET MESURES

► La population lancéenne est encouragée à participer à la vie sociale dans la commune ou le quartier, et s'engager dans la vie publique et associative.

MESURE 6.1

Encourager les échanges entre populations suisse et migrante par le biais de projets favorisant l'intérêt collectif et le vivre-ensemble.

Descriptif sommaire

Il s'agit ici de soutenir le développement de projets qui permettent de lutter contre l'exclusion sociale via l'engagement associatif et la participation citoyenne qui doivent être considérés comme des vecteurs forts de l'intégration sociale. L'objectif ici est double, d'une part il s'agit d'inciter les personnes migrantes à contribuer et participer à la vie de leur commune ou de leur quartier et d'autre part d'attirer l'attention de la société d'accueil sur la réalité de la migration et l'apport de la diversité en permettant l'échange, la rencontre, la compréhension avec la population migrante. Une telle mesure permet également de favoriser l'émergence de formes non conventionnelles de participation politique en faveur des résidents étrangers.

MESURE 6.2

Proposer des espaces de socialisation dans les quartiers de la commune.

Descriptif sommaire

Ces espaces de socialisation peuvent prendre la forme de moments d'animations de lieux de vie collectifs (maison de quartier), la mise en place de manifestations sportives ou interculturelles.

MESURE 6.3

Proposer des projets favorisant le vivre-ensemble et la qualité de vie dans les quartiers.



À NOUS DE JOUER !

**Vous êtes un individu, une association ou une entreprise?
Vous êtes les actrices et les acteurs de l'intégration
au niveau communal.**

Vous désirez collaborer avec la Ville de Lancy pour mettre en place un projet d'intégration, vous souhaitez vous engager pour contribuer à la cohésion sociale, au mieux vivre ensemble ou vous avez tout simplement besoin d'information sur la thématique de l'intégration, n'hésitez pas à contacter le chargé de mission à l'intégration.

CONTACT

Steve Cassard
Chargé de mission à l'intégration
Tél. 022 706 16 87 / 079 192 14 61
s.cassard@lancy.ch